

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Mise à jour des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) des Couzes

Annexe : liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM des Couzes mise à jour

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 23 février 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : LABUSSIÈRE Jean-Marc

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 94

- Titulaires : 92

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (94)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François

MALLET Philippe (S)
DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MARTINS Sandra
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21) ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

ABSENTS EXCUSES : (6) CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire qu'une mise à jour des représentants de la communauté d'agglomération au sein du SICTOM de Couzes, Syndicat mixte fermé (SMF), est nécessaire suite aux changements des représentants pour la commune de Ludesse.

Il est rappelé les règles suivantes :

Règles de la représentation

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM des Couzes est fixée à 2 délégués titulaires et à 2 délégués suppléants par commune membre, soit **38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants**.

Règles électorales

Lors de l'élection des représentants des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. L'élection des représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aussi, le conseil communautaire doit désigner les représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM des Couzes à scrutin secret par vote électronique, et sur la base de la liste proposée et ci-annexée (*modification matérialisée en rouge*).

Il est proposé de désigner les représentants de la communauté d'agglomération pour la commune de Ludesse au sein du SICTOM des Couzes, comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	NBE DE VOIX	SUPPLEANT	NBE DE VOIX
LUDESSE	GIET Christopher	115	ALIZERT Nicolas	115
	JAMOT Virginie	115	LAURENT Romain	115

Il est procédé à la désignation du représentant suppléant de la communauté d'agglomération pour la commune de Ludesse au sein du SICTOM des Couzes à scrutin public à main levée.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
VU la délibération n° 2017-05-18 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 13 avril 2017 portant sur la validation de la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire au SICTOM des Couzes ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n° 2020/03/03-2-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein du SICTOM de Couzes, Syndicat Mixte Fermé (SMF) ;
VU le courrier de la commune de Ludesse en date du 3 janvier 2022 portant sur la proposition de délégués au sein du SICTOM des Couzes par ladite commune suite à l'élection municipale partielle complémentaire du mois de décembre 2021 ;
VU la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM de Couzes mise à jour et ci-annexée ;
CONSIDÉRANT que suite au changement des représentants de la commune de Ludesse, il est nécessaire de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au sein au sein du SICTOM de Couzes ;
CONSIDÉRANT les opérations de vote ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire pour la commune de Ludesse au sein du SICTOM de Couzes telle qu'elle figure ci-dessus ;
- De valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SICTOM de Couzes mise à jour et telle qu'elle figure en annexe.
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/02/2022

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220217-DEL_01_05_1-DE